



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/CONF.90/L.16 (Abstract)
1er avril 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

SIXIÈME CONFÉRENCE CARTOGRAPHIQUE
RÉGIONALE POUR L'AMÉRIQUE
New York, 2-6 juin 1997
Point 5 b) de l'ordre du jour provisoire*

EXAMEN DES TECHNIQUES NOUVELLES EN MATIÈRE D'ACQUISITION,
MANIPULATION, STOCKAGE ET PRÉSENTATION DES DONNÉES
CARTOGRAPHIQUES, UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE ÉTANT
DONNÉE À LEURS APPLICATIONS POSSIBLES DANS LES PAYS EN
DÉVELOPPEMENT : SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE :
DÉFINITION, CONSTITUTION ET APPLICATION

Normes relatives à la structure mondiale
de bases de données spatiales

Document présenté par les États-Unis d'Amérique**

Résumé

La mise en place de structures de bases de données spatiales à l'échelon national, régional et mondial offre à la communauté internationale une solution aux difficultés liées à l'organisation et à l'utilisation de l'information géographique. Les normes relatives aux systèmes d'information géographique (SIG) sont un élément capital de la structure de bases de données spatiales. L'adéquation des niveaux entre les normes des SIG et celles de la structure mondiale de bases de données spatiales facilite l'intégration des données spatiales. Les normes des SIG peuvent s'intégrer horizontalement à un niveau déterminé de la structure de bases de données spatiales et verticalement à divers niveaux de cette structure. La structure mondiale de bases de données spatiales joue un rôle primordial dans la mise au point, la diffusion et la mise en application de normes internationales relatives aux SIG. À son tour, le succès de ces dernières conditionne la viabilité de la structure mondiale de bases de données spatiales.

* E/CONF.90/1.

** Établi par Henry Tom, Agence nationale d'imagerie et de cartographie.